

*Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*

Décision du Président / commande publique / marchés publics

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le marché notifié le 25 juillet 2023 à l'entreprise **Edenred France SAS** pour l'accord-cadre relatif à la « fourniture de titres restaurant aux agents de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains » d'une durée de 12 mois reconductible trois fois par reconduction expresse. Le montant initial du marché public s'élève à **99 000 € H.T** par année civile,

**Vu** la décision 2024/107 du 19 décembre 2024 reconduisant le marché pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025,

**DÉCIDE**

**De reconduire** l'accord-cadre relatif à la « fourniture de titres restaurant aux agents de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains » pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 23 juin 2025

**Le Président,**  
Patrice HILT

**ACTE EXECUTOIRE**Publié le 03/07/2025

Déposé à la Sous-Préfecture de Haguenau

02/07/2025